



## **Dossier de Consultation des Entreprises** **comprenant :**

### **Règlement de consultation** **Cahier des Clauses Administratives et** **Techniques Particulières - CCATP**

**PA/PNRMR/ETUDE ENVIRONNEMENTALE CHARTE /2022-04**

**Marché à procédure adaptée pour la réalisation par un prestataire  
extérieur de l'étude environnementale du projet de révision de la Charte  
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

#### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

##### **1- Pouvoir adjudicateur**

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 POURCY  
[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)  
Tel : 03 26 59 44 44

Egalement désigné dans le présent DCE, par le parc, le PNRMR

Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

##### **Personnes habilitées à donner des renseignements :**

Technique : M. Olaf HOLM, Directeur  
[o.holm@parc-montagnedereims.fr](mailto:o.holm@parc-montagnedereims.fr)

Mme Marie LENFANT, Chargée de mission Révision de la Charte  
[m.lenfant@parc-montagnedereims.fr](mailto:m.lenfant@parc-montagnedereims.fr)

Administratif : Monsieur Eric LALLEMENT, Directeur adjoint – Responsable administratif et financier  
[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

**Les candidats sont invités à faire part de leur demande via le profil acheteur :**  
[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

## 2- Objet du marché

- a. Intitulé : réalisation par un prestataire extérieur de l'étude environnementale du projet de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- b. Attendu synthétique : le présent MAPA s'inscrit dans le cadre du processus du renouvellement de classement engagé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la période 2024-2039 et à l'obligation d'évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement.
- c. Numéro : PA/PNRMR/ETUDE ENVIRONNEMENTALE CHARTE / 2022-04
- d. Durée : 21 mois à compter de la date de notification.
- e. Date de fin d'exécution de l'ensemble des prestations : 31 janvier 2024
- f. Lieu de livraison de la prestation : Maison du Parc – chemin de Nanteuil – 51480 POURCY
- g. Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro
- h. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- i. CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales crée par arrêté du 30 mars 2012 en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2022
- j. Financement : Projet cofinancé par la Région Grand-Est et l'Etat – E20SG01S
- k. Variante : acceptée, sous réserve de répondre au cahier des charges
- l. Caractéristiques : 1 Offre de base et une option
- m. Validité de l'offre : 2 mois à compter date réception de l'offre
- n. Négociation : en raison de la nature de la prestation demandée, une phase de négociation pourra être mise en place avec un minimum de 3 candidats et un maximum de 5, classés préalablement selon l'article **4b**.

Si un candidat a remis une offre inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, cette offre sera préalablement éliminée.

Si un candidat a remis une offre irrégulière ou inacceptable au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du même code, cette offre ne sera pas éliminée et une négociation pourra s'engager avec ce soumissionnaire. L'offre pourra alors devenir régulière ou acceptable à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour cette éventuelle phase de négociation, tous les candidats retenus seront invités à se rendre à la Maison du Parc.

A minima, le Chef de mission réalisant cet accompagnement devra être présent. En cas de groupement d'entreprises, chacun des chefs de mission devra être présent.

En cas de sous-traitance, il pourra être demandé en fonction de la nature et de l'importance de la prestation, que le chef de mission du sous-traitant soit présent.

ETUDE ENVIRONNEMENTALE CHARTE 2022 04

A défaut pour un candidat retenu de pouvoir être présent, une réunion en visioconférence sera organisée.

o. Nomenclature européenne CPV :

75200000-8 Prestation de services pour les collectivités,  
79313000-1 Service d'évaluation des performances,  
79419000-4 Service de conseil et d'évaluation,  
90712500-6 Création ou planification d'institutions environnementales.

p. Groupement d'opérateurs

Un groupement d'opérateurs (ou co-traitance) est possible, mais la nature du groupement devra être spécifiée dans la proposition.

Le groupement est :

- + Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
- + Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

q. Sous-traitance : La sous-traitance est autorisée ;

Les conditions de mise en place et de paiement de la sous-traitance sont régies par les articles L2193-1 à L2193-14 du code de la commande publique.

Le sous-traitant pourra être présenté dès le stade de la présentation de l'offre. A ce stade, il devra présenter les mêmes justificatifs que ceux demandés aux candidats.

Le sous-traitant pourra être proposé en cours de prestation, mais cette proposition devra être acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le sous-traitant aura droit au paiement direct.

### **3- Modification du Dossier de Consultation des Entreprises**

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité d'apporter des modifications non substantielles au DCE au plus tard jusqu'au 6 jours calendaires avant la date de remise des offres. Les entreprises authentifiées sur la plateforme [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr) et ayant téléchargées le DCE seront automatiquement informées par la messagerie de la plateforme.

Le cas échéant, la date de remise des offres pourra être reportée.

#### 4- Retrait des dossiers et Conditions de remise et critères d'attribution de l'offre

##### a. Retrait du dossier

Le dossier devra être téléchargé sur le profil acheteur : [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

Il sera disponible jusqu'à la date limite de remise des offres.

##### b. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération.

<b>Qualité technique de l'offre, intégrant :</b>	<b>30</b>
<i>Méthodologie proposée par phase et échancier de réalisation proposé</i>	30
<b>Qualité de l'expérience du candidat, intégrant :</b>	
<i>Composition de l'équipe mobilisée sur le projet</i>	20
<i>Expériences similaires ou comparables du prestataire (structure)</i>	10
<b>Prix proposé</b>	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

c. Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir :

- ✚ Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) paraphé et signé,
- ✚ Un mémoire technique comprenant, à minima une note méthodologique, un calendrier d'interventions, un échancier et les moyens humain mis en œuvre (qualification / nombre de jours alloués...) en lien avec les différentes missions demandées et leur phasage,

En cas de réponse conjointe (groupement, sous-traitance), le mémoire devra identifier les rôles et missions de chacun, ainsi que leur calendrier d'intervention.

- ✚ Une proposition financière dont le contenu minimum est précisé à l'article **12**.
- ✚ Un dossier présentant les capacités techniques de l'entreprise, ses expériences en matière de prestations similaires, et **la composition des équipes mobilisées sur le projet** conformément à l'article 4.b,
- ✚ Une adresse mail permettant d'assurer une correspondance dans le cadre de la présente consultation pour chacun des candidats
- ✚ Le DC1 – lettre de candidature complété et signé, (formulaire joint)

**NB :**

- ✚ En cas de sous-traitance, le DC4-sous-traitance complété et signé (formulaire joint),
- ✚ En cas de sous-traitance, ses expériences en matière de prestations similaires et la composition des équipes mobilisées,

d. Date limite de remise des propositions

La date limite de remise des propositions est fixée au **Mercredi 2 mars 2022 – 16h00**

Les propositions devront être déposées sur la plateforme : [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

**DCE COMPLET TELECHARGEABLE**

**UNIQUEMENT SUR LE PROFIL ACHETEUR**

EXTRAIT